



## DES INDICES DE TRAITEMENT BRUT - GRILLE INDICIAIRE DES MILITAIRES DES ARMÉES ET DES PERSONNELS DE LA GENDARMERIE STABLES AU 4<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2021

Indice de traitement brut - grille indiciaire des militaires (ITB-GI-M)  
Indice de traitement brut - grille indiciaire des gendarmes (ITB-GI-G)

### DES REVALORISATIONS MOINDRES EN 2021

En moyenne sur l'année 2021, l'ITB-GI-M a augmenté de +0,22 %, après +0,91 % en 2020. L'augmentation s'explique par les revalorisations observées au cours des deux premiers trimestres de l'année 2021 chez les militaires du rang, dont l'indice progresse de +0,5 % sur l'année.

Côté des personnels de la gendarmerie l'augmentation n'est que +0,02 % sur l'année, après +1,47 % en 2020, et concerne essentiellement les sous-officiers de gendarmerie.

Durant l'année 2021, l'indice des prix à la consommation (hors tabac) aura progressé de +2,75 % (**Figure 1**).

### STABILITÉ DES INDICES AU 4<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2021

Par rapport 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, l'ITB-GI-M est stable au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021. Aucune mesure générale ou catégorielle n'est intervenue durant le dernier trimestre de l'année.

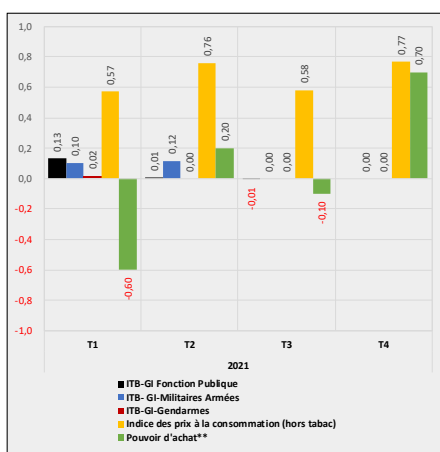
L'ITB-GI-G demeure également stable au 4<sup>ème</sup> trimestre de 2021. Le seul changement indiciaire intervenu au cours du dernier trimestre de l'année 2021, concerne le relèvement du minimum de traitement dans la Fonction publique. Le minimum de traitement est ainsi fixé à l'indice majoré 340 à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021. Cette mesure n'a pas d'impact sur l'ITB-GI-G puisqu'elle s'applique à des militaires de la gendarmerie qui sont considérés comme hors champ pour cet indice, à savoir les élèves et volontaires de la Gendarmerie nationale (**Figure 2**).

**François-Xavier LEPINE**  
Chargé d'études  
à L'Observatoire Économique de la Défense  
**Charles PEROUMAL**  
Chargé d'études  
à L'Observatoire Économique de la Défense



**Figure 1 : Évolution trimestrielle comparée des ITB-GI**

% d'évolution d'un trimestre sur l'autre



ITB-GI : indices de traitement brut - grille indiciaire.

Sources :

\* Insee (Indice des prix à la consommation, Pouvoir d'achat),

\* DSAFP - Siless,

\* DRH-MD (Grilles indiciaires), RAE 2019 et 2020 - OED,

\* DGGN, Traitements OED.

L'Observatoire Économique de la Défense diffuse EcoDef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressé(e) par cette formule, veuillez adresser un courriel à :

[daf.oed.fct@intra.def.gouv.fr](mailto:daf.oed.fct@intra.def.gouv.fr)

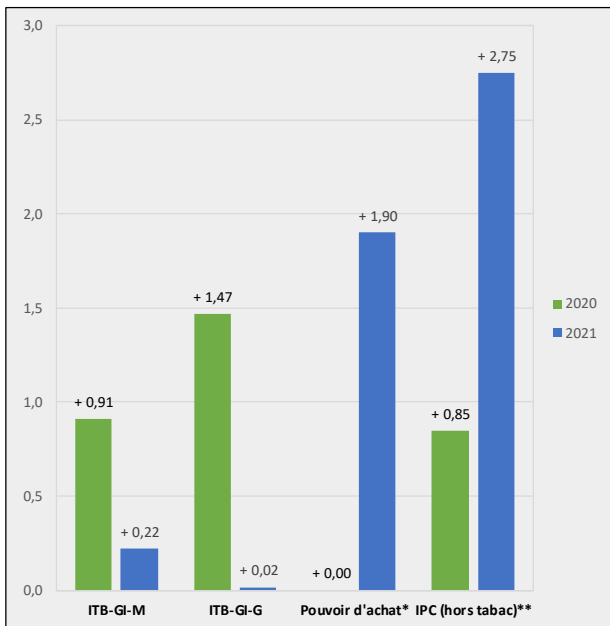
Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur :

Internet :  
[www.defense.gouv.fr/sga](http://www.defense.gouv.fr/sga)

Intranet :  
[www.sga.defense.gouv.fr](http://www.sga.defense.gouv.fr)

**Figure 2 : Évolution annuelle comparée des ITB-GI**

Glissements annuels



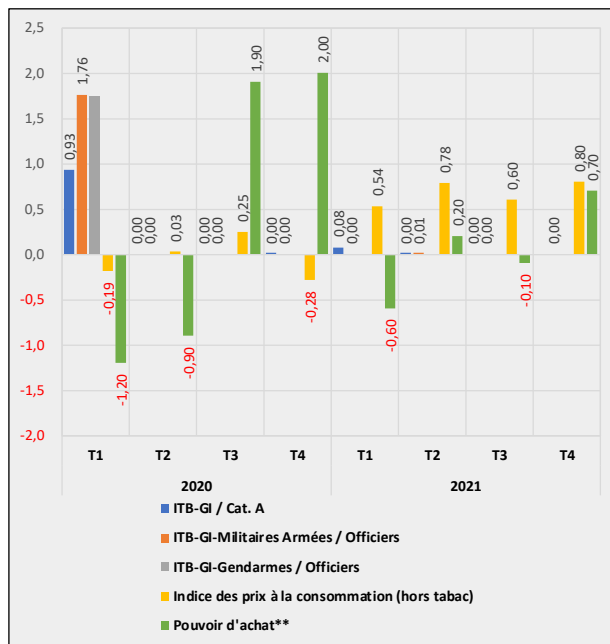
\* Pouvoir d'achat du Revenu Disponible Brut par Unité de Consommation, données CVS-CJO.  
 \*\* Indice des prix à la consommation hors tabac.

Sources :

- \* Insee (Indice des prix à la consommation, Pouvoir d'achat),
- \* DRH-MD (Grilles indiciaires), RAE 2019 et 2020 - OED,
- \* DGGN, Traitements OED.

**Figure 3 : Évolution comparée des ITB-GI des Officiers**

% d'évolution d'un trimestre sur l'autre



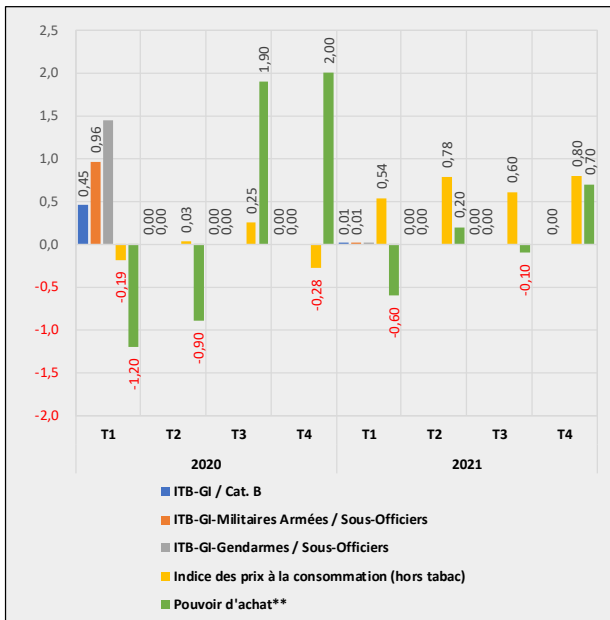
ITB-GI : indices de traitement brut - grille indiciaire.

Sources :

- \* Insee (Indice des prix à la consommation, Pouvoir d'achat),
- \* DGAFP - Sdessi,
- \* DRH-MD (Grilles indiciaires), RAE 2019 et 2020 - OED,
- \* DGGN, Traitements OED.

**Figure 4 : Évolution comparée des ITB-GI des Sous-Officiers**

% d'évolution d'un trimestre sur l'autre



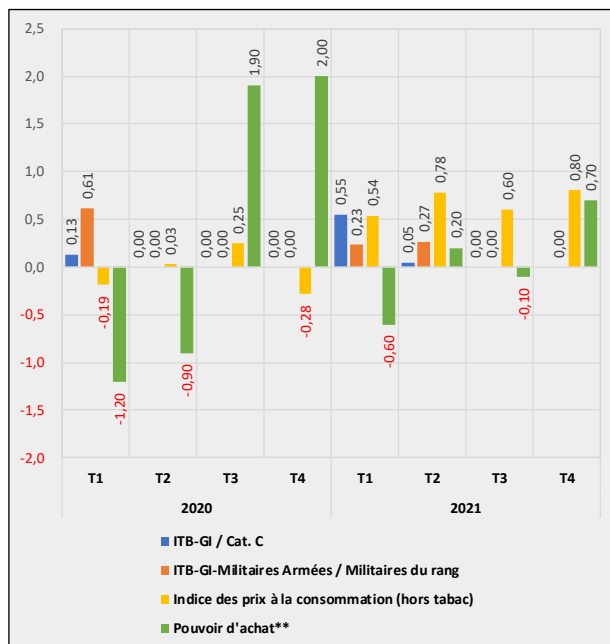
ITB-GI : indices de traitement brut - grille indiciaire.

Sources :

- \* Insee (Indice des prix à la consommation, Pouvoir d'achat),
- \* DGAFP - Sdessi,
- \* DRH-MD (Grilles indiciaires), RAE 2019 et 2020 - OED,
- \* DGGN, Traitements OED.

**Figure 5 : Évolution comparée des ITB-GI des Militaires du Rang**

% d'évolution d'un trimestre sur l'autre



ITB-GI : indices de traitement brut - grille indiciaire.

Sources :

- \* Insee (Indice des prix à la consommation, Pouvoir d'achat),
- \* DGAFP - Sdessi,
- \* DRH-MD (Grilles indiciaires), RAE 2019 et 2020 - OED,
- \* DGGN, Traitements OED.

## Grilles indiciaires utilisées pour les militaires des Armées

Les grilles des militaires considérées dans cet ITB-GI concernent 18 grades, subdivisés en échelles et échelons pour déterminer les indices. Les grades, échelles ou échelons pour lesquels des modifications de grille (suppressions, fusions, créations, reclassements...) sont intervenues durant le trimestre, sont signalés en gris foncé dans le tableau (**Figure 6**). Aucun changement n'est intervenu au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021.

**Figure 6 : Grades, échelles ou échelons impactés par des changements de grille des militaires des Armées au cours du T4-2021**

Corps / grades	Échelle	Échelons Avant	Échelons Après
<b>Officiers</b>			
Général de division ou vice-amiral		1	1
Général de brigade ou contre-amiral		1	1
Colonel ou capitaine de vaisseau		1 à 4 + 1 spécial	1 à 4 + 1 spécial
Lieutenant-colonel ou capitaine de frégate		1 à 5 + 2 exceptionnels	1 à 5 + 2 exceptionnels
Commandant ou capitaine de corvette classe fonctionnelle		1 à 4	1 à 4
Commandant ou capitaine de corvette		1 à 4 + 2 exceptionnels	1 à 4 + 2 exceptionnels
Capitaine ou lieutenant de vaisseau		1 à 5 + 1 exceptionnel	1 à 5 + 1 exceptionnel
Lieutenant ou enseigne de vaisseau de 1 <sup>re</sup> classe		1 à 4 + 1 provisoire	1 à 4 + 1 provisoire
Sous-lieutenant ou enseigne de vaisseau de 2 <sup>e</sup> classe		1	1
Aspirant	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 5	1 à 5
	02	1 à 2	1 à 2
<b>Sous-officiers</b>			
Major	04	1 à 6 + 1 exceptionnel	1 à 6 + 1 exceptionnel
Adjudant-chef ou maître principal	04	1 à 9	1 à 9
	03	1 à 3	1 à 3
Adjudant ou premier maître	04	1 à 9	1 à 9
	03	1 à 3	1 à 3
Sergent-chef ou maître	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 5	1 à 5
Sergent ou second maître	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 7	1 à 7
	02	1 à 2	1 à 2
<b>Militaires du rang</b>			
Caporal-chef ou quartier-maître de 1 <sup>re</sup> classe	04	1 à 8 + 1 exceptionnel	1 à 8 + 1 exceptionnel
	03	1 à 7	1 à 7
	02	1 à 5	1 à 5
Caporal ou quartier-maître de 2 <sup>e</sup> classe	03	1 à 4	1 à 4
	02	1 à 3	1 à 3
Soldat ou matelot	02	UU	UU

Source : Grilles indiciaires (DRH-MD), traitements OED.

## Grilles indiciaires utilisées pour les personnels de la Gendarmerie

Les grilles des militaires de la gendarmerie considérées dans cet ITB-GI concernent 26 grades, subdivisés en échelles et échelons pour déterminer les indices. Les grades, échelles ou échelons pour lesquels des modifications de grille (suppressions, fusions, créations, reclassements, etc.) sont intervenues durant le trimestre sont signalés en gris foncé dans le tableau (**Figure 7**). Aucun changement n'est intervenu au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021.

**Figure 7 : Grades, échelles ou échelons impactés par des changements de grille des personnels de la Gendarmerie au cours du T4-2021**

Corps / grades	Échelle	Échelons Avant	Échelons Après
<b>Officiers</b>			
Général de division		1	1
Général de brigade		1	1
<b>Officiers de gendarmerie</b>			
Colonel		1 à 4 + 1 ES	1 à 4 + 1 ES
Lieutenant-colonel		1 à 5 + 2 EE	1 à 5 + 2 EE
Chef d'escadron classe fonctionnelle		1 à 4	1 à 4
Chef d'escadron classe normale		1 à 4 + 2 EE	1 à 4 + 2 EE
Capitaine		1 à 5 + 1 EE	1 à 5 + 1 EE
Lieutenant		1 à 4	1 à 4
Sous-lieutenant		1	1
<b>Officiers du corps technique</b>			
Colonel		1 à 4 + 1 ES	1 à 4 + 1 ES
Lieutenant-colonel		1 à 5 + 2 EE	1 à 5 + 2 EE
Commandant classe fonctionnelle		1 à 4	1 à 4
Commandant classe normale		1 à 4 + 2 EE	1 à 4 + 2 EE
Capitaine		1 à 5 + EE	1 à 5 + EE
Lieutenant		1 à 4	1 à 4
Sous-lieutenant		1	1
<b>Sous-officiers</b>			
<b>Sous-officiers de gendarmerie</b>			
Major		1 à 6 + 1 EE	1 à 6 + 1 EE
Adjudant-chef		1 à 9	1 à 9
Adjudant		1 à 9	1 à 9
Maréchal des logis-chef		1 à 7	1 à 7
Gendarme		1 à 12	1 à 12
<b>Sous-officiers du corps technique</b>			
Major	04	1 à 6 + 1 EE	1 à 6 + 1 EE
Adjudant-chef	04	1 à 9	1 à 9
Adjudant	04	1 à 9	1 à 9
	03	1 à 3	1 à 3
Maréchal des logis-chef	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 5	1 à 5
Maréchal des logis	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 7	1 à 7
	02	1 à 2	1 à 2

ES : Echelon spécial  
 EE : Echelon exceptionnel  
 Source : Grilles indiciaires (DGGN).

## BIBLIOGRAPHIE

- DGAFP – Département des études et des statistiques, Indice de traitement brut - grille indiciaire de l'État (ITB-GI), 4<sup>ème</sup> trimestre 2021, *Stats Rapides*, à paraître.  
<https://www.fonction-publique.gouv.fr/indice-de-traitement-brut-grille-indiciaire-itb-gi>
- Indice de Traitement Brut - Grille Indiciaire des Militaires (ITB-GI-M), *Note méthodologique*, OED, juin 2018.
- Indice de Traitement Brut - Grille Indiciaire des Gendarmes (ITB-GI-G), *Note méthodologique*, OED, janvier 2020.

**Prochaine publication : juin 2022**

### Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED)

Balard parcelle Ouest  
 60 Boulevard du Général Martial Valin • CS 21623 • 75 509 Paris CEDEX 15  
 Directeur de la publication : Christophe MAURIET  
 Rédacteur en chef : Christian CALZADA  
 Maquettage et réalisation : OED  
 Courriel : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

ISSN 2431-6148 : Ecodéf (En ligne)

[www.defense.gouv.fr/sga](http://www.defense.gouv.fr/sga)